Une refonte totale de la mise en page, avec les textes reformatés et une nouvelle police d'écriture pour en faciliter la lecture, ce document est un extrait historique d'archives relatant dans les détails la vie de notre commune (paroisse) et de ses habitants, depuis l'an 970 jusqu'au 19e siècle. R.A

CUGY-VESIN CANTON DE FRIBOURG *(paroisse)*

Patron: St-Martin, évêque (11 novembre), il vivait dans le V" siècle. La paroisse est composée des communes de Cugy et Vesin.
Cugy: Altitude 469m. Population 602, bourgeois de la commune 423, d'une autre commnne 121, d'un autre canton 41, étrangers à la Suisse 17; catholiques 577, protestants 25; maisons habitées 99, ménages 120.
Vesin: Altitude 511m. Population 219, bourgeois de la commune 149, d'une autre commune 55, d'un autre canton 13, étrangers à la Suisse 2; catholiques 219 ; maisons habitées 46, ménages 46. Total de la paroisse : Population 821, bourgeois 572, des autres communes 176, des autres cantons 54, étrangers à la Suisse 19; catholiques 796; protestants 25; maisons habitées 145, ménages 166.

Il existe aussi un Cugy dans le cercle de Bottens (Vaud) ; les auteurs du Dictionnaire historique font dériver l'étymologie de ce nom du celtique Cwigin, qui désigne un habitant de la forêt, si cette étymologie convient au village vaudois, elle ne paraît pas vraisemblable pour le village fribourgeois, pour les temps historiques au moins. A 4 kilomètres de Payerne, à l'ouest de cette ville et sur la route d'Estavayer, on rencontre le beau village de Cugy; il s'étale dans une plaine fertile et bien cultivée.

Cette localité remonte à une haute antiquité. En 968, un nommé Thiebaul et son avoué Salicus donnèrent à l'évêque de Lausanne Eginolfe un alleu situé à Cugy, dans le comté de Varase en Vully, alleu que Thiebaul avait acquis de Teuthon. On ignore quel était ce Thiebaul et ce Teuthon.

On ne connaît pas l'histoire de ce village sous le premier et le second royaume de Bourgogne ; dans le XII e siècle, la maison d'Estavayer était en possession de cette seigneurie.
En 1142, Renaud d'Estavayer et son fils Conon font une donation au courent de Montheron de biens situés à Cugy et d'une partie d'un mont pour y construire une grange.
Une branche de la famille d'Estavayer prit le nom de Cugy, ou seigneur de ce lieu ; le baron d'Estavayer la fait remonter à Girard -ler,I er , troisième fils de Renaud 111, seigneur d'Estavayer-Chenaux. Par son testament du 20 février 1320, Renaud aurait donné à son fils Girard la maison qu'il avait commencé à bâtir à Cugy avec ses possessions dans ce lieu et les territoires de Vesin, Ménières, Fétigny, Granges et dans toute la villication de Cugy avec mère, mixte, impère et omnimode juridiction. Cette branche finit en 1432 dans la personne de Jacques d'Estavayer-Cugy, qui n'eut pas d'enfant de sa femme Antonia, fille de noble Aimé Allemand, sgr dans le Dauphiné. 1233. Ulric de Bussy donne au monastère d'Hauterive la moitié d'une propriété qu'il possédait avec le chevalier Rodolphe de Combremont, sous la grange de Cugy.

Au commencement du **XIVe siècle**, la ville de Payerne était en guerre avec ses voisins, contre Jean de Montagny, maître de la maison d'Espalie, de l'ordre de St-Jean de Jérusalem et ses neveux Aymon et Henri. Il en était résulté des homicides, du carnage, etc. Un compromis signé à Vevey le 5 juin 1338, termina cette lutte. Payerne était aussi à la même époque, soit en 1 338, en guerre avec une partie de la maison d'Estavayer, soit avec Girard, seigneur de Cugy et ses

frères. Girard d'Estavayer se plaignait de ce que les bourgeois de Payerne, « convoqués au son de la cloche, avaient attaqué le village de Cugy, à mains armées et l'avaient incendié, enlevé le bétail, les meubles et d'autres biens du dit Girard et des habitants de Cugy; de là ils étaient allé à Vesin, où ils commirent les mêmes dévastations et y blessèrent à mort beaucoup d'hommes. Payerne était aussi à la même époque, soit en 1 338, en guerre avec une partie de la maison d'Estavayer, soit avec Girard, seigneur de Cugy et ses frères. Girard d'Estavayer se plaignait Encore de ce que les Payernois lai avaient brûlé sa maison et sesmoulins de Cugy, coupé des arbres dans différentes localités. Les autres frères d'Estavayer se plaignaient de ce qu'on leur avait brûlé les villages de Vallon, de Corcelles, de Freneyto (Franex?) de Nuvilly, de Morens, de Montbrelloz, la moitié du village de Bussy, d'avoir blessé plusieurs personnes dans ces villages, et d'avoir enlevé les biens et les meubles des habitants.Les Payernois opposaient à ces faits l'homicide commis sur la personne de Jaquet Mottet, de Payerne, perpétré dans le village de Cugy par les sujets de Girard d'Estavayer, et par sa faute différentes déprédations, des incendies, et beaucoup de maux causés à leurs biens et à leurs personnes à Corcelles, à Trey, à la Brétonnière, où on avait tué des hommes. L'homicide perpétré à Cugy fut probablement la cause de ce carnage fratricideentre voisins. Les mêmes arbitres furent choisis pour trancher toutes ces difficultés.
Les Payernois furent condamnés à payer à Girard d'Estavayer 50 livres laus., parce qu'il n'avait pas exercé de représailles. Quant aux autres dommages, comme on avait exercé des actes de représailles de part et d'autre, on devait se rendre les prisonniers et les otages sans autre dédommagement. Un grand nombre de nobles assistèrent à cet arbitrage fait à La-Tour de Vevey.
C'est ainsi que fut terminée cette guerre sanglante; dans ce moyen-âge, la religion avait peu adouci les moeurs, on avait encore dans les veines du sang des barbares.

Plusieurs familles nobles habitaient Cugy, dès les temps les plus reculés; à côté des d'Estavayer, on trouve les divers employés.Les Mayor ou Major (Villicus). La Majorie de Cugy remonte à une haute antiquité; en H42 vivait Gerold, major de Cuzei. Pierre, père du curé Nicod Major était chevalier.\ 329. 21 août. Conon, co-seigneur d'Estavayer, cède à son neveu Vuillelme, de Montagny, la majorie de Cugy et de Vesin, se réservant les dîmes, fiefs et juridictions, et les majories de Montet et Aumont, à condition qu'elles restent dans les mains de Conon, fils de feu Pierre Major, de Cugy, et de ses frères,qui prêteront hommage au sgr de Montagny (Man. Grangier);plus tard le même seigneur affranchit les frères Mayor de cet hommage pour la somme de 60 livres (Id.). La majorie passa aux de Glane; en 1584, noble Jean de Glane, fils de Jean, petit-fils de Benoît, reconnaît tenir de MM. De Fribourg, à cause de la baronnie de Montagny, la majorie et villication de Cugy, sous un hommage-lige, conformément aux reconnaissances de Benoît de Glane; mais il prétendait que la terre de Cugy et de Vesin avait été anciennement du fief du roi des Romains, ou d'Allemagne, ce qu'il prétendait prouver par un testament de Renaud d'Estavayer, seigneur de Cugy et de Vesin, par lequel il donnait à Girard, son fils, la juridiction et majorie de Cugy et Vesin à la charge de suivre le fief qu'il tenait de l'empereur d'Allemagne et en dégraver ses compartisseurs. Ce fief était parvenu au dit Renaud par donation de Conon d'Estavayer à Vuillième de Montagny, son neveu; après plusieurs recherches et exhibitions de documents, le dit noble de Glane reconnut tenir la majorie de Cugy et de Vesin des susdits seigneurs, comme seigneurs de Montagny. Longe-Combe. Une famille noble de Longe-Combe s'établità Cugy vers l'époque de la réforme ; Claudine avait épousé François d'lllens, fils de Claude, et en secondes noces JeanChuard, alias Jan, de Cugy. Chalon. 1557. Noble Biaise Chalon de Cugy, bourgeois de Payerne, fils de feu Pierre et de Marguerite Tanthey, possédait les bois de Verdière. Les d'lllens se trouvaient à la fin du XVIe siècle dans un état voisin de l'indigence; les autres familles nobles étaientréduites à

rechercher les alliances de riches laboureurs; c'est ainsi que ces antiques familles disparurent et furent remplacées par d'autres qui subsistent encore. L'obituaire nous fournit plusieurs renseignements sur les d'Estavayer, les Mayor, les d'lllens et les de Glane. La seigneurie de Cugy a passé des d'Estavayer, etc., aux Lanthen-Heid, ensuite aux Reyff par le mariage de Anne-Marie Lanthen-Heid avec François-Joseph Reyff, avoyer d'Estavayer.
De Glane. Cette famille est différente de celle des anciens seigneurs de Glane, qui fondèrent Hauterive ;
Les de Glane de Cugy sont probablement descendants des de Glane de Moudon, qui possédaient la porterie de cette ville. Catherine, fille de Jacques de Glane et d'Anne d'Estavayer: celle-ci, fille de Girard,d'Estavayer-Cugy avait épousé Claude d'Estavayer en 1452. Leur maison forte à Cugy porte encore le nom de Château de Glane. En 1570 vivaient encore nobles Aimé et Jehan de Glane, seigneurs de Cugy, Vesin, Méniéres et Montet. Le domaine de Glane et de la Grange-des-Bois fut longtemps la propriété de la famille Diesbach. Mens. On ne peut déterminer exactement l'époque où les d'Jllens vinrent s'établir à Cugy. Marguerite de Viry était femme de Claude d'lllens, donzel et co-seigneur de Méniéres et Major de Montet; elle fit son testament le 10 août 1566; elle choisit l'église de Cugy pour sa sépulture et établit ses enfants héritiers, soit François d'lllens, Jeanne ou Jaunaz, femme de Jacques Chuard, et Susanne d'lllens.
Claude d'lllens avait eu d'un premier mariage avec Bernarde de Glane, un autre fils, Petermand d'lllens; Claude fit aussi son testament en 1566.
Rod d'lllens, donzel et major de Cugy, avait deux filles : Annette, qui épousa Claude Pochon en 1567, et Bernardine qui, en 1568, épousa Guillaume Bonamys, de Méniéres.

La paroisse.

Nous connaissons peu de chose de la paroisse jusqu'au XII 0 siècle ; elle est citée par Cono d'Estavayer en 1 228. Quels furent ses premiers apôtres et ses fondateurs? L'histoire ne fournit aucun renseignement. Son étendue fut considérable jusqu'au XVIIe siècle, elle comprenait les paroisses de Montet avec Seiry, Aumont et Nuvilly. 11 42. 21 janvier. Gui , évèque de Lausanne, confirme à Jean, abbé de Théla ou Montheron , les différentes donations faites à ce couvent. Il confirme tout ce qui avait été donné, ou pouvait être donné à Cugy ou Raynald d'Estavayer et son fils Conon avait fait don d'une partie d'un mont pour y bâtir une grange, c'est-à-dire y établir une ferme, soit réduire en prés et champs une partie des pâturages ; il confirme de plus le don des dîmes et de divers pâturages, et ce que Gérold, maire de Cugy, avait aussi donné dans ce village, à Sagis et à Donneloye avec le consentement de sa femme et de ses enfants
II paraît qu'à la suite de ces fondations, des frères de Théla vinrent s'établir à Cugy, pour en cultiver les terres; en 1177, Conon d'Estavayer se plaint de ce que les frères convers (conversi de Cuzzie) de Cugy s'emparaient des abeilles dans les forêts et occupaient diverses terres. Ces plaintes furent portées devant l'Evêque de Lausanne, qui ne les trouva pas fondées. L'acte de donation de 1142 ne parle pas du don de l'église et bénéfice de Cugy à l'abbaye de Théla; il paraît cependant certain qu'elle était comprise dans la fondation de Reynald et de Conon d'Estavayer. Dans la bulle de confirmation de la fondation et des dons faits au couvent, le pape Alexandre 111, le 25 avril 1177, dit expressément : Nous confirmons le don de la grange et de l'église de Cugy. La bulle ne cite pas Cugy comme paroisse, mais l'expression ecclesia (l'église), suppose l'existence de la paroisse et d une église dotée et rentée convenablement.
Les d'Estavayer, seigneurs de Cugy et patrons de l'église en 1142 pouvaient avoir obtenu ce patronage par droit de fondation,de succession, d'acquisition ou de donation. Le monastère de Montheron ou de Théla resta paisible propriétaire du patronage de l'église de Cugy de 1142 à 1230; ses propriétés à Cugy, comme ailleurs étaient exemptées de toutes redevances ordinaires ou extraordinaires imposées aux habitants du pays ; il jouissait de la protection spéciale des

empereurs germaniques. Le jour de St-Luc, 18 octobre 1230, D. Jean, abbé et le frère Guillaume, prieur, frère Humbert, cellerier, moines de Montheron et le couvent vendent à celui d'Hauterive la propriété dite la Grange-de-Cugy, le moulin situé sur la Glane, la juridiction que l'abbaye pouvait exercer sur les pâturages situés entre les deux rivières de Broyé et la Mentua, depuis le village de Thierrens en aval et selon le cours de la rivière passant par le village d'Ogens, ensuite vers Donneloye jusqu'au confluent de la Mentua. Et de l'autre côté passant par le village de Neyruz (Nurvutz) le long du cours de la rivière vers Lucens jusqu'au confluent de la Broyé. Cette vente se fit pour le prix de 5,000
sols laus. La même abbaye cède encore à celle d'Hauterive et pour une
rente de 15 sols, l'église de Cugy avec ses chapelles et tous les droits paroissiaux.
Ces ventes se firent avec le consentement des abbés et des couvents de Bellevaux et de Morimond qui apposèrent leurssceaux à l'acte, avec le consentement encore des seigneurs d'Estavayer,soit de D. Conon, prévôt de Lausanne, des frères Guillaumeet Reynald, de Guillemette, femme de Guillaume, de Poncette, femme du seigneur défunt Conon et de ses enfants et des différents autres membres de la famille (M. et D. xn, p. 61).
Les mêmes seigneurs d'Estavayer, en présence d'un grand nombre de personnes, promirent par serment de défendre et protéger la Grange-de-Cugy avec toutes ses dépendances, de respecter toujours les privilèges et libertés du couvent d'Hauterive. Cet acte fut dressé à la Grange-de-Cugy, le 18 octore 1230 sous le régne de l'empereur Frédéric et du pape Grégoire IX,
en présence de plusieurs personnes de Cugy (Arch. d'Hauterive, n° 4).

On ne connaît le nom d'aucun curé élu par le monastère de Théla, ni par celui d'Hauterive jusqu'en 1292; depuis cette date les noms de la plupart des pasteurs sont parvenus jusqu'à nous. Depuis l'union de la paroisse au couvent d'Hauterive, en 1230, nous rencontrons peu de faits dignes de notre attention; Hauterive resta paisible possesseur de la cure jusqu'en 4500, soit jusqu'au moment où le projet d'ériger l'église de St-Nicolas en collégiale allait éclore. En 1503, on trouve deux prêtres ayant droit à la cure de Cugy, c'étaient : DD. Paul Rappolt, chapelain de St-Nicolas et curé de Tavel, et Jean Donzel; on ne sait d'où provenaient ces droits. Le clergé obtenait souvent des lettres de nomination, ou des lettres expectatives de Rome, qui donnaient droit à un bénéfice, en cas de vacance, et c'est probablement là l'origine de cette double candidature. Vendredi, 15 décembre 1503. MM. du Conseil de Fribourg écrivent au Vicaire-général pour le prier d'examiner les droits des deux candidats ; celui-ci porta le 20 décembre une sentence favorable à D. Rappolt, qui avait fait des promesses un peu simoniaques, c'est-à-dire de travailler à l'union de la cure de Cugy à la cure de Fribourg, union que le prieur d'Hauterive avait fait entrevoir comme très facile. Le vicaire de Cugy, D. Jean Donzel, élu probablement par le monastère d'Hauterive se plaignit d'avoir été déposé violemment et chassé de la cure de Cugy par D. Rappolt, il en appela de la sentence du Vicaire-général au pape Jules II ; D. Philibert de Bona, archidiacre et chanoine de Genève lui délivra le 21 avril 1504 des lettres d'appel. La lutte réelle était entre l'Etat et le couvent d'Hauterive, elle dura pendant plusieurs années. En 1504, l'excommunication de D. Rappolt fut affichée aux portes de l'église de Cugy. Le différent fut soumis à l'arbitrage du prévôt de Soleure, D. Nicolas de Diesbach, et du doyen de Berne, D. Louis Lôbli: l'Etat, pour aplanir les difficultés et libérer D. Rappolt de l'excommunication s'engageait au nom du clergé de payer annuellement 6 ducats à l'ex-vicaire Donzel, jusqu'à sa nomination à un autre bénéfice. Enfin l'Etat obtint, en 1508, des bulles qui unissaient les cures de Tavel et de Cugy au clergé de St-Nicolas et le 15 mars 1508, il donne son assentiment à cette incorporation (Man. et Geist. sach. 86). Cependant, D. Jean Donzelli défendait ses droits à la cure de Cugy en cour romaine; le 15 novembre 1510 un jugement fut rendu à Rome dans la VIIe année du pontificat de Jules 11. D. Rappolt fut

condamné comme intrus et obligé, sous peine d'une excommunication majeure, d'abandonner la cure et le bénéfice de Cugy. La sentence fut signée par les notaires apostoliques et par Mercurius de Vipera, auditeur du palais apostolique. D. Rappolt se soumit et renonça à la cure, mais le 2 juillet intervint une nouvelle transaction : D. Donzel renonce à ses prétentions par un acte formel et consent à la réunion de Cugy au clergé de St-Pficolas contre une pension de 20 florins et une prébende de chapelain à St-Nicolas; d'un autre côté, D. Rappolt consent à lui payer 400 florins pour les frais du procès. La lutte n'existait plus qu'entre le monastère d'Hauterive, d'une part, et le clergé de St-Nicolas et l'Etat, de l'autre ; elle fut continuée à Rome pendant plusieurs années. En 4522, après avoir fait, de chaque côté, des frais considérables, on convint de s'en remettre à un arbitrage composé de DD. Pierre Morel, abbé de Hautcrèt, Pierre Fabri, chanoine de Lausanne et François de Lutry, officiai et chanoine; ils prononcèrent le 11 juillet une sentence par laquelle la cure de Cugy fut adjugée au couvent, à la charge de payer annuellement 40 florins au Chapitre et400 florins pour les frais; celui-ci devait, de son côté, renoncer entre les mains du pape à toutes ses prétentions sur cette cure ; mais en cas de renonciation de la part du couvent, le Chapitre entrerait en possession de ce bénéfice sans difficulté. Avant cette sentence, le monastère en avait été mis en possession le 25 juin 1522, en vertu des bulles de Jules II et de Léon X. C'est ainsi que fut terminé ce long et coûteux procès. Depuis lors jusqu'à sa suppression, le monastère d'Hauterive a payé régulièrement au Chapitre 40 florins. En 1544 c'était 20 livres et en 1720, 8 écus.

La réformation

La réformation. Je n'ai rencontré* aucun fait important sur l'époque de la réformation. Berne n'avait aucun droit sur la seigneurie de Cugy; malgré l'agitation provoquée à Payerne, je suppose que les idées nouvelles ne pénétrèrent pas dans la paroisse. Dans le mois de mai 1537, l'Etat de Fribourg donne ordre aux jurés de Cugy d'obliger les paroissiens d'entrer dans l'église les fêtes et dimanches pendant la messe et leur défend de rester dehors ou de se promener autour de l'église pendant le service divin (Fontaine, compt.). On avait probablement la mauvaise habitude de rester dehors, ce qui amena l'intervention de l'Etat, qui veillait assidûment à l'observation des lois de l'église. 1549. Une femme de Cugy fut condamnée à une amende de de 20 goulden pour avoir travaillé un dimanche dans son jardin (avril); le 22 mai, elle est réduite à 1 livre à cause de sa pauvreté. 4568. 30 mars.

Un nommé Pochon subit aussi un châtiment pour le fait de mauvais propos contre la Ste-Vierge. 1580. Les faits suivants ont peut-être quelques rapports avec les perturbations que la réforme avait amené. Le frère Pittet, conventuel d'Hauterive et curé de Cugy avait eu une altercation avec un certain Dom Matringe; il fut emprisonné à Cugy par le châtelain Chaney; délivré à l'aide d'une caution, il se plaignit du châtelain, qui cherchait de nouveau à l'arrêter, et lui avait jeté en blasphémant son habillement dans l'ordure. Le curé attribuait la cause de ces mauvais traitements à la colère qu'avait éprouvé Chaney lorsqu'il l'avait repris de n'avoir pas communié à la fête de la Pentecôte, pour gagner l'indulgence du Jubilé accordée par le St-Père. Chaney fut cité devant le Conseil; il nia les faits dont il était accusé et il affirma avoir communié à Estavayer aux dernières fêtes de la Pentecôte. Le curé l'avait aussi injurié en lui disant hérétique, huguenot, etc. Le curé fut condamné aux frais du procès. 4 octobre 1580 (Rathserk. 16). 1583. Le couvent d'Hauterive se plaint auprès du Sénat du déplorable état du vicaire-curé de Cugy ; il ne peut recouvrer les rentes du bénéfice, ni les legs faits à l'église ; les héritiers de feu dom Jehan . . . refusent de payer la somme qu'il avait léguée pour réparer la cure; une partie des paroissiens refusaient de donner les gerbes de moissons (prémices) ; enfin il n'avait d'autre bois que celui qui lui était donné comme communier de Cugy. Tous ces faits devaient amener la ruine du bénéfice. MM. du Conseil « considérants et ayans de longue main

« considéré le désordre et irrégularité que nulle part de nos terres et pais ne nous appart plus grande que au prédit lieu et village tant des choses concernant et le temporel et politique, que les choses qui concernent l'église et spiritualité, qui n'est sans notre très grand regret et des plaisir. A ces causes avons ordonné : les curés doivent recevoir les rentes et legs sans difficulté ; les héritiers de domp Jehan payeroat la « rente du legs jusqu'au jour ou le capital sera livré; la précmice se lèvera comme de coutume. » Chaque commune livra au curé sa part de bois comme celle de Cugy ; ils invitèrent le châtelain, etc., à veiller à l'exécution de ces ordres (Rathserk. 17).

L'église.

La première église dont l'existence est constatée d'une manière certaine fut consacrée l'année 1313; la dédicace se célébrait le premier dimanche après la fête de St-Barthélemi (après le 24 août). Cette église était située entre Cugy et Vesin, près de l'embranchement de la route de Vesin, là où se trouve une croix et quelques amas de matériaux. L'église, consacrée en 1313, remplaça naturellement une première et peut-être une seconde église sur laquelle nous ne possédons aucune notice, ni sur l'emplacement, ni sur ses dimensions. Cette église fut visitée en 1453 par les délégués de Saluées. Voici les renseignements que nous fournit cette visite. Les visiteurs arrivèrent à Cugy le dimanche 16 septembre;
le bénéfice était évalué, les charges défalquées, à 100 florins de Savoie, soit environ 1200 fr., valeur en froment. Les visiteurs ordonnèrent de peindre la partie extérieure du tabernacle, d'entretenir à côté une lampe allumée, d'intituler les vases des Stes- Huiles, de peindre la tablette de la paix 1), et réparer l'encensoir; de procurer une navette, deux chandeliers en bois pour l'autel et une croix avec le Christ pour la déposer dans la chambre des personnes administrées. Ils ordonnèrent encore d'établir un livre des évangiles et des épîtres, de relier le psautier, de couvrir les fonts baptismaux, de paver la nef de l'église ou de la planchéier. Les fenêtres étaient très rudimentaires, sans1) Petit tableau orné qu'on faisait circuler et qu'on baisait à la communion du prêtre en signe de confraternité et d'union avec Dieu et l'église; cette cérémonie fut conservée dans la liturgie de plusieurs ordres religieux aucune vitre; les visiteurs ordonnèrent d'y placer des vitres ou du moins de la toile à défaut de verres. Le toit de l'église n'était pas dans un meilleur état, il laissait pénétrer la pluie dans l'intérieur; ce qui prouve qu'elle n'était pas voûtée, ni plafonnée; les murs étaient noircis et, à Cugy comme ailleurs, on avait la mauvaise habitude d'appuyer les cierges contre les murailles pour les éteindre. Voilà l'état de l'église en 1453; il paraît que la sacristie existait et qu'elle était fournie suffisamment et convenablement d'ornements.

Les Chapelles.

Trois autels ou chapelles étaient érigés dans cette église. Autel de la Ste-Vierge. Fondé par les nobles d'Illens, la rente s'élevait à 6 livres; le chapelain, D. Ulric Billion, de Vuissens, devait appliquer chaque semaine une messe. Autel de Si-Antoine. Noble Girard d'Estavayer avait fondé cet autel et doté d'une rente de douze livres pour la célébration de trois messes chaque semaine 1453. Humbert de Glane, seigneur d'Illens et de Cugy, était patron et collateur de cet autel. Autel de St-Nicolas. On ne connaît pas les fondateurs de cet autel. Telle était l'ancienne église de Cugy; la place où elle fut construite est aujourd'hui inhabitée, mais à cette époque plusieurs maisons l'entouraient ; il est probable cependant que ces maisons ne formaient pas ce que nous appelons un village. Il est impossible de déterminer l'époque où cette église fut détruite, démolie ou peut-être incendiée ; elle fut reconstruite dans le village, où elle existe encore aujourd'hui. Cette translation eut probablement lieu dans le XVIe siècle; les deux chapelles furent peut-être construites aux frais des collateurs et patrons 1).
I) La construction de la cure, en 1529, nous donnerait-elle l'époque de la construction

d'une partie de l'église ?
Je ne crois pas que le chœur et les chapelles soient antérieurs à la translation de l'église paroissiale dans le village : mais avant 1665 la nef était probablement très petite. Une église fut consacrée le 8 août 1665; d'un autre côté, on lit la date 1689, sur une poutre de la façade de l'église et de la tribune. La consécration de 1665 eut certainement lieu à la suite d'un agrandissement de la nef ou même de la construction de la nef, car le choeur et les chapelles ne sont certainement pas d'une construction postérieure â la fin du XVIe siècle et les actes de la visite de 1453 prouvent que ces autels existaient dans l'ancienne église, car les voûtes des chapelles de l'église présente n'auraient pas laissé couler la pluie dans l'intérieur. Cette consécration de 1665 nous prouve donc la construction de la nef ou son agrandissement et la date 1689 indique l'établissement de la tribune, qui fut reconstruite en 1826.
Une nouvelle fondation fut ajoutée à l'autel de St-Antoine en l'honneur de St-Eloi ; elle n'existait pas en 1 455.Un tableau du célèbre peintre Friess ornait cet autel; l'Etat en fit l'acquisition pour le musée.
1725. On restaure le tableau de la chapelle de St-Eloi La sacristie fut reconstruite en 1 726 ; le seigneur de Cugy fit à cette occasion un don de 14 écus et le général de Diesbach, 6 écus.
1734. La paroisse fait reconstruire le clocher ; la dépense fut de 186 écus. Les dons des mêmes familles s'élevèrent à 25 écus. L'horloge fut placée en 1 73i ; elle coûta environ 300 francs fédéraux. 1826. Sutter, peintre fribourgeois, fit le tableau du Rosaire.
Dans les années 1825 et 1826, on fit des réparations importantes dans l'église; c'est vers cette époque que le maître-autel en stuc fut construit; la paroisse fit encore exécuter plusieurs ouvrages de peinture, le tableau de St-Martin, etc. 1843. Les fonts baptismaux furent transférés de la chapelle de St-Eloi dans celle de Notre-Dame-de-Compassion. 1847. M. Philippe de Diesbach, propriétaire Des Granges, etc., place de nouveaux tableaux dans sa chapelle, oeuvres du peintre Dietrich, d'Estavayer.

Sculptures.

Des sculptures de mérite ornaient autrefois l'église ; elles furent enlevées en 1826 lorsqu'on construisit un nouvel autel au choeur et les bancs des chantres. M. Ruedin, curé, qui a partout laissé d'abondantes notices et éclaircissements sur le passé, donne sur leur origine la notice suivante : Les sculptures placées dans l'allée du premier étage de la cure, faisaient partie du maître-autel, changé par M. Barbey en 1826. M. Jean-Frédéric Curty, curé de Morens et ami de M. Barbey, m'a. dit que la paroisse de Cugy en avait fait l'acquisition à l'époque de la réformation et que jusqu'alors elles formaient le tableau du grand autel de la collégiale de « Neuchàtel. »Ces sculptures furent acquises pour le musée cantonal en 1873 (Cat. du Musée).

Les cloches.

Le clocher ou beffroi renferme trois cloches. La plus grande porte l'inscription : « Que tout sur la terre loue le Seigneur. Cugy et Vesin. Pierre Chuard, parrain et Marie Chuard née Borgognon, marraine. Fait par Pierre Duffet et Tréboux son neveu, fondeurs à Vevey. 1831. » Son poids est de 900 kilos. On a utilisé pour cette cloche le métal d'une vieille cloche pesant 900 livres.
La seconde, du poids de 952 livres, fut coulée à Fribourg, par Jacques Déléséve et son fils Jean-François-Prosper, avec l'inscription : « J'appartiens à la paroisse de St-Martin composée des villages de Cugy, Vesin. 1791, » avec les noms du parrain et de la marraine. La troisième porte l'inscription : « Béni soit le Seigneur d'Israël, qui a visité et fait rédemption à son peuple .... J'appartiens à Cugy, Montet, Vesin et Seyri, qui m'ont faict faire, payée l'an 1607. » (Dom Deytard, curé). Confréries. La confrérie du St-Rosaire fut érigée canoniquement en 1627; celle du St-Sacrement le 23 août et celle du Scapulaire le 1 7 mai 1 705; ces deux dernières confréries furent fondées par les soins et le zèle du curé Gaudet. Dans les siècles précédents, deux

confréries existaient dans la paroisse : celle da St-Esprit, association de charité établie dans toutes les paroisses, et celle des Ames, « Confraternitas animarum », association pour le soulagement des âmes du purgatoire. OMluaire. Un précieux document, pour l'histoire de Cugy, se trouve dans les archives cantonales, c'est l'obituaire et rôle des anniversaires des bienfaiteurs de la paroisse, avec le titre : « Calcellarium parochialis ecclesie de Cugie », écrit en 1 455, par D. Pierre Burichet, chapelain de Moudon et vjcaire de Cugy. Le volume a malheureusement une lacune du 20 octobre au 30 novembre. Parmi un grand nombre de noms de familles cités, quelquesuns subsistent encore : les Collon, Bondallaz de Nuvilly, Berchier, Chuard, Esseiva, Lambelly, Pochon, Vaulet, etc. Ce volume nous fournit aussi de précieux détails sur les fêtes; les jours fériés, non compris les dimanches, étaient de 58 à 60; mais 8 à 10 de ces fêtes n'étaient pas totalement fériées, la circulation des chars ou le travail avec chars, charrues, etc., seulement, était défendu. Ce précieux document fournit plusieurs noms des familles : d'Illens, de Glane, Mayor, d'Estavayer, etc., et d'autres éclaircissements intéressants. La cure.
1529. Une cure fut construite à cette date; le Chapitre de St-Nicolas donne 60 livres au couvent d'Hauterive, comme subside à cette bâtisse. La cure fut frappée de la foudre et incendiée le 14 juin1704; un tableau rappelle ce triste événement, et porte l'inscription: « Par action de grâce au bon Dieu mon Créateur, Rédempteur et Conservateur, à la Ste-Vierge, St-Théodule mes protecteurs, le 14 juin 1707. P. G., prêtre. » Ce monument de la piété de D. Gaudet, le représente en surplis entre le cimetière et la cure ; St-Théodule le préserve de la foudre qui tombe à ses pieds et met la cure en feu. Les paroles : « Jésus assistez-moi ! Ste-Vierge, St-Théodule énoncées au moment de l'accident; ce tableau était placé à côté de l'autel du Rosaire. La cure était bâtie non à la place qu'elle occupe aujourd'hui, mais dans le jardin, entre la grange et le four. Tous les meubles et la bibliothèque (400 volumes) furent consumés.
Après l'incendie, le curé fut probablement logé dans quelque maison du voisinage et on ne reconstruisit la cure que 30 ans plus tard; dans le récés de la visite pastorale de 1732, il est dit : la construction de la cure commencée devra être terminée.
1843. On fît de grandes réparations à la cure, et on nivela la place devant le bâtiment.

Visites pastorales.

Dans la visite du 5 octobre 1702, l'évêque donne les ordres suivants :

1° La bourse en soie pour la conservation des reliques n'est pas suffisante, ni convenable ; il ordonne en conséquence l'achat d'un reliquaire en matière solide, soit en argent ou métal argenté ;
2° On dressera au milieu du cimetière une croix en bois, avec le Christ;
3° On établira à la sacristie une aiguière et des essuie-mains;
4° Ordre concernant la tenue des registres de baptême, etc.
5° II renouvelle les ordres donnés dans la visite du 19 juin 1694, concernant le prône, le catéchisme, etc. ;
6° Ordre concernant les ornements, etc. ; le cimetière sera fermé par trois portes ; on procurera un drap mortuaire ;les collectes pour les âmes du purgatoire ne seront pas détournées de leur destination.

Inventaire.

L'inventaire de 4699, nofls apprend que l'église possédait 3 calices, un petit ostensoir «en métal grossier» dit D. Gaudet, un ciboire en cuivre (ces deux objets furent remplacés par D.Gaudet, vers 1705 et volés en 1858), une petite boîte d'argent pour le Viatique ; 11 chasubles, 2 chapes, 3 aubes, 4 surplis, 10 chandeliers en laiton, 5 lampes en étain, etc., etc.

Bienfaiteurs et fondations diverses.

Le lundi après St-Barthélemi 1325, un ancien curé de Donneloye, D. Werb dit de Gimel, fit son testament, qui fut muni des sceaux des curés D. Nicolas, de Cugy, de D. Martin, de Montbrelloz, de D. Etienne, de Menières, de D. Conon, de Lully, etc. ; il fit un grand nombre de legs aux couvents des Prédicateurs et des Frères Mineurs de Lausanne et de Grandson, aux hôpitaux du St-Bernard de Fribourg (St-Pierre), de Morat, de Moudon et de Romont; au frère Pierre de Montagny de l'ordre des Prédicateurs, etc., aux curés de Biolley, Demoret, St-Martin; au luminaire de la chapelle de Ste-Marie- Madeleine de Chavannes, à Notre-Dame de Champtouroz, etc. Le curé de Cugy, D. Nicolas Mayor et son frère Perrod furent nommés exécuteurs testamentaires (2 répt. d'Haut.).1327. 4 8 janvier. Jean Fata, de Cugy lègue à l'église 60 sols pour son anniversaire ; l'acte est muni des sceaux de D. Jacques, doyen d'Avenches et de noble Perrod, Major de Cugy (rép. d'Haut.). 1329. Isabelle, femme de Jean de la Grange, vend au curé un pré pour assurer le legs fait par la veuve de Pierre Fata (Idem).1360. Les nobles soeurs Jacquetle et Jeannette, filles de feu Henri de Seiry, testent en faveur de leur frère Pierre et de leurs soeurs Isabelle et Catherine ; elles léguèrent aussi à l'église de Cugy une rente de 5 sols et de deux chapons (Id.). 1374. L'église possédait une petite pièce de terre à Yvonand, léguée par les même soeurs et par Catherine, fille d'Henri d'Arnodi, d'Yverdon ; elle rapportait deux pots d'huile et un chapon. En 1364, nous trouvons un legs et un testament d'un enfant de 14 ans; le curé et 5 témoins attestent que Marmet Vollery, d'Aumont, avait légué en 1360, 40 sols à l'église de Cugy ; l'enfant devenait donc majeur à 14 ans (Id.).
J'omets les nombreuses fondations d'anniversaires et les dons de minime valeur dans le XVe et XVIme siècle et je ne citerai
que les principales. 1409. Mermette Berchier, de Montet, lègue une rente de 9 sols 9 deniers pour son anniversaire, qui doit être célébré par sept chapelains et le curé. D. Pierre d'Agyez, curé de Lully scelle l'acte (rép. d'Haut.). Par acte du 11 mars 1424, à la suite de la mort de D. Nicod Mayor, jadis chapelain de Cugy et notaire du décanat d'Avenches, la veuve de B. Gimel alias Gottroux, reconnaît devoir une rente de 2 sols 1442. Marmette Carrel, d'Aumont, lègue une rente de douze deniers à l'église et une autre de 5 sols 6 deniers à la chapelle d'Aumont (Idem). 1477. Noble Claude, fils de Claude d'Illens, de Cugy, teste en faveur de ses fils Jacques et Jean et lègue une rente de 5 sols à l'église (Idem). 1527. D. Jean Dumoulin d'Estavayer, vicaire de Matran, fait un legs à l'église de Cugy (Idem). 1699—1722. Les seigneurs de Cugy firent plusieurs dons en en ornements à l'église. Madame Lanthen-Heid, de Cugy, a donné deux chasubles. François-Joseph Reyff et sa femme Anne-Marie, née Lanthen-Heid, deux chapes et une chasuble. A cette époque, on fit un tabernacle neuf, l'ancien étant vermoulu ; la dorure fut payée par Jean et François Broyé ; elle coûta 140 florins. Un legs de François Pochon fut employé à diverses réparations du maître-autel. Madame Marie-Madeleine, veuve de l'avorer F.-P. de Lanthen- Heid, seigneur de Cugy, chevalier de St-Michel, a fait don à sa chapelle de St-Jean, dite anciennement de St-Joseph d'une relique de Ste-Clémence, elle fut transportée solennellement le 28 octobre 17...?
Une dame Lanthen-Heid a donné un dais, garni de franges dorées et argentées.
Jacques Broyé, mort en 1716, a légué 400 florins pour le soulagement des malades.
Nicod Pillonel, de Seiry, a donné à la chapelle de St-Georges de Seiry, une pose par pié, divisée en trois pièces, situées à Seiry es esserl de la villa, au Montrcgard et es champ dessus; il a légué 15 écus à l'église de Cugy pour trois anniversaires. 1713. 1722—1800. D. Pierre Uttiger, prêtre, a fait don à l'église d'un plat et des burettes en argent, et d'un calice en vermeille.
1728. François Pochon, banneret, a légué 400 florins; avec cette somme on a peint et doré le maître-autel. D. Christophe Franex, curé de Ménières, originaire de Cugy,a donné deux louis à l'église, une chasuble de 1 7 écus, etc. ; en 1827, un dais du prix de 136 fr. anciens.
1736. La paroisse achète divers ornements, deux reliquaires 4 chandeliers ; plusieurs dons généreux furent faits à cette occasion. 1739. M. Fontaine, curé de Villardvolard, a fondé une

rente de fr. 1 »80 pour la messe matinale le jour de la dédicace. Vers a même époque Claudine, femme d'Aimé Franex, a légué 100 écus à l'église. 1747. Les dames de Diesbach font don d'une lampe. 1780. Marguerite Chuard lègue plus de 50 écus à l'église. 1789. Madame Reyff, née Maillard, donne une chape, une chasuble et différentes garnitures, etc. 1791. Le major Reyff donne 18 écus pour une chasuble, en 1792 deux louis pour réparations à l'église, en 1794 des dalmatiques. 1795. L'avoyer Reyff une chape et une chasuble rouge. Parmi les bienfaiteurs du commencement de ce siècle, on cite Elisabeth Bersier, le curial Bersier, Susanne Franex, Marie Bersier, du Carroz ; Claude Bersier a payé en 1 858 la bannière de St-Eloi, l'ancienne était aussi un don d'un de ses proches parents; Edouard Màndly a aussi payé une bannière blanche et noire ; Josette Bersier, née Ballif, a légué en 1 835 la somme de 200 écus à la bourse des pauvres et 10 écus pour être distribués immédiatement; les soeurs Marie et Claudine Franex 300 francs pour un ornement ; les héritiers du curé Barbey, 6 chandeliers argentés ; Pierre Chuard, les lampes devant le St-Sacrement et l'autel du Rosaire, et un encensoir ; les dames Reyff, une chasuble ; Claude Bersier, fermier à la cour, une bannière rouge. Dans la nuit du 19 au 20 août 1 858, des voleurs enlevèrent le ciboire et l'ostensoir du tabernacle ; pour réparer ce désastre le R. P. Ruffieux, desservant, acheta un ostensoir volé dans l'église des PP. Cordeliers, qui fut retrouvé, fracturé, prés de la Mottaz ; il fut restauré par l'orfèvre Koerber. Cet ostensoir devait être l'ouvrage d'un orfèvre Muller, de Fribourg, ainsi que celui de St-Nicolas. Restauré, il fut payé 800 fr. A cette occasion, laparoisse de Cugy manifesta d'une manière éclatante son amour pour Jésus-Christ ; presque toutes les familles firent un don pour payer la monstrance : Pierre Chuard, 120 fr. ; Marie Bersier et Pierre Franex, chacun 1 00 fr. ; les jeunes gens de Cugy, 80 fr. ; Claude Rossier, 50 fr. ; Jean Berchier, 40 fr. ; le curé, 34 fr. ; Madame Renevey, 30 fr. ; Jean Marcuet, 27 fr. ; Claude Chuard,30 fr. ; Madeleine Franex, 25 fr. ; Pochon, ancien syndic, 25 fr. ;Joseph Glardon, 20 fr. ; Laurette Franex 20 fr. Suivent des dons de 10 et 15 fr. Les dons s'élevèrent à la somme de 756 francs.
Marc Pochon a donné 210 fr. pour un ciboire. Le curé eut la malheureuse idée de vendre un calice du moyen-âge au prix de100 fr., pour compléter le paiement de ces vases sacrés. L'ancien ostensoir et le ciboire avaient été achetés en 1700 pour le prix de 200 écus (600 fr.) et quelques objets en or et en argent, comme une croix en argent, une petite chaîne en or, données avec les 600 fr.

Ecoles.

On trouve peu de renseignements sur les écoles de la paroisse avant 1798; le maître d'école était Joseph Castella, de Cugy, en fonction depuis 34 ans. Voici en quoi consistaient ses fonctions : « Ce régent fait le catéchisme trois jours par semaine « et il donne les règles des chiffres tous les jours une fois.
« L'école se tient régulièrement deux fois par jour ; 2 heures
« le matin et 2 heures après midi, excepté les fenaisons, mois«
son et semence. Les livres de lecture étaient : une fois, les principaux devoirs de la religion chrétienne ; on fait syllaber et lire chacun par ordre ... On fait connaître les notes de plain-chant aux garçons et On fait aux petits garçons a répondre la messe et à y assister tous les jours. »

A Vesin, le régent Borgognon instruisait 25 enfants et leur enseignait la lecture, l'écriture, le calcul et la doctrine chrétienne ; les livres de lecture étaient : devoirs du chrétien et la civilité, par Lasalle. Mais il existe un monument du zèle et de l'amour de l'instruction primaire, c'est le testament du curé Gendre, de l'année 1744; il mérite la publicité et son auteur la reconnaissance. Au nom de la Très S. Trinité, etc.
Jean Gindroux, prêtre et curé indigne de l'église et paroisse de €ugy, considérant d'un côté l'usage que les S. Canons, les Conciles et les Pères ordonnent aux ecclésiastiques, bénéficiers de faire de leurs biens ecclésiastiques, qui sont apellés les voeux des fidèles, le prix des péchés et le patrimoine des pauvres, etc.

1 ° Je déclare que je veux vivre et mourir dans le sein de l'église catholique ;

2° II dispose de ses biens patrimoniaux en faveur de son frère, de sa soeur, etc., et autres parents, etc.

3° Item, je lègue quatre sacs de graines, savoir deux sacs de blé et deux sacs d'avoine aux pauvres de la paroisse, pour leur être distribués le plutôt possible après mon obit, afin qu'il prie Dieu pour le repos de mon âme.
« Item on distribuera demi bâche à chacun des pauvres qui se rencontreront le jour de mon obit.

4° Considérant combien l'instruction de la jeunesse contribue au bien de l'église et de l'état et voulant à cet égard seconder les pieuses vues de feu Rd domp Broyé mon anti-prédécesseur. Je lègue à la paroisse de Cugie la somme de 70 écus (au cas que je ne les aye déjà livrés de mon vivant, comme j'en ai actuellement l'intention), dont la rente, avec les six écus et 15 batz, que j'ai procuré de la fondation de feu M. Rossier, fera une augmentation de 10 écus à la pension du régent d'école ; moyennant quoi il pourra instruire les enfants de la paroisse gratis, sans que les enfants soyent obligés de donner dans la suite, les 4 batz qu'ils donnent à présent. Et par là, les pères et mères seront d'autant plus tenus à ne pas laisser négliger l'école à leurs enfants.
Les enfants de la commune de Vesin jouiront du même bénéfice que ceux de Cugy, quand ils voudront fréquenter l'école au dit Cugy. Et quand les communiers du dit Vesin jugeront à propos de salarier un régent d'école en particulier, ils tireront 45 batz sur les dix écus ci-dessus mentionnés, pour les aider à faire le salaire de leur régent d'école, mais cela à condition que les pauvres soient enseignés gratis.

5° II lègue 60 écus aux pauvres, afin de conserver l'antique usage de l'offrande aux principales fêtes de l'année ;

6° Voulant aussi contribuer à l'instruction et éducation des enfants de la commune de Montagny-la-Ville et marquer à la dite commune ma reconnaissance pour m'avoir fait mon patrimoine, je lègue à la dite commune la somme de cent écus, pour aider à l'établissement d'un régent d'école dans le dit Montagny. Eten attendant que le dit établissement puisse se faire, la rente des dits 100 écus pourra s'appliquer pour l'instruction des enfants les plus pauvres du dit village ou pour leur aider a apprendre des métiers, désirant que mes parents se trouvant dans le cas soient préférés ;

7° II lègue sa bibliothèque à la cure de Cugy et divers meubles, à condition que les Curés célèbrent chaque année une messe anniversaire ;
8° Les Curés de Montet, Ménières, Tour, Morens, Nuvilly, etc., pourront user de cette bibliothèque à certaines conditions et surtout à celle d'assister annuellement a un service pour le repos de son âme, célèbre par l'un d'eux ;

9° II établit les pauvres de la paroisse de Cugy, héritiers de tous les biens, effets, titres, etc., non légués.
Fait le 9 juin 1744. Gindroux, curé.

Ce testament fut lu le 2 septembre 1748, et il fut accepté par les parents du défunt et la paroisse de Cugy, etc.
Dans un codicille du premier février 1745: « Pour encourager les jeunes garçons de la paroisse de Cugy a apprendre le chant grégorien, il lègue 1 00 écus pour être la rente annuelle distribuée et partagée entre les six premiers chantres, c'est-à-dire, à ceux qui seront les plus capables de soutenir le choeur et les plus assidus, etc. »

La révolution

avait chassé et dissipé les religieux du couvent de Bellelay (cant. de Berne) ; ce monastère, placé à la frontière extrême des paroisses catholiques du Jura bernois et des pays protestants, situé dans une vallée très solitaire, abritait une nombreuse jeunesse, qui venait y chercher une instruction solide et une éducation religieuse. Le Jura, la Franche-Comté, les cantons de Fribourg et de Soleure y envoyaient les enfants des premières familles ; au moment de la suppression, le jeune comte de Divonne, père de celui qui reçut dans son château, avec tant de bienveillance et d'affection , l'ange de l'église de Lausanne, Mgr Marilley, des Diesbach, des Boccard, etc., recevaient dans cette maison une brillante éducation. Un jeune religieux plein de talents et de piété, vint chercher un asile sur le sol fribourgeois, c'était le P. Nicolas Lhoste, de Porrentruy; vaste intelligence utilisée dans le pensionnat de Bellelay, il conçut l'idée de continuer l'oeuvre de son monastère à Cugy. Entouré de quelques professeurs, il réunit bientôt autour de lai 30 à40 élèves; il avait placé son établissement dans le château de la Cour, propriété de la famille Reyff. M. Lhoste dirigea, pendant prés de 10 à 15 ans, cet institut jusqu'au moment où il vint prendre la direction de l'école latine de Romont, où il mourut le 13 novembre 1849. Le collège de Cugy a cessé au départ de son directeur.

Faits divers.

1528. Un incendie éclata à Cugy cette année-là, mais nous n'avons aucun détail sur ce désastre; il paraît cependant qu'il était considérable ; l'Etat fait un don de 57 livres.
Samedi, 15 juin 1549, un ouragan d'une grande violence
se déchaîna sur les cantons de Genève, Vaud, Fribourg et Berne ;
à Cugy, il enleva le toit de la maison du seigneur de Cugy.

Léproserie.

Le 12 juin 1556, l'Etat ordonne à ceux de Cugy d'établir une léproserie au lieu dit Paulx de fer, et aux frais de la commune. On ne sait combien de lépreux se trouvaient dans la paroisse et on ne connaît pas le sort de ces malheureux.

Peste.

Dans le mois de décembre 1567, il mourut plusieurs personnes de la peste à Vesin et à Cugy.

Seiry.

Pendant que Seiry était membre de la paroisse de Cugy, le curé devait y célébrer la messe une fois par mois et le jour de St-Georges, patron de la chapelle.

Curés.

Il existe à la cure un catalogue des curés fait dans le dernier siècle; c'est probablement l'ouvrage d'un religieux d'Hauterive; il est défectueux sous plusieurs rapports. A titre de

renseignement, je l'indique par les lettres L. C. 1142. 21 janvier. D. Everardus sacerdos de Cuzei (M. et D., t. 12).1230. D. Girard, curé (L. C. Arch. d'Hauterive, répert.).? D. Charles Barbel. L. C. 1292. D. Pierre, curé (Répert. d'Hauterive).
1313—1318—1322. D. Hugo, curé (Répert. d'Hauterive); le catalogue L. C. l'indique déjà en 1303. De son temps furent faites les reconnaissances en faveur de la cure de Cugy, etc., par Conon, co-seigneur d'Estavayer, de la dîme de la Petite-Chaux au territoire de Fétigny (Notes aux archives de la cure).
1320. D. Vuilliermus, autrefois curé de Donneloye, à présent vicaire à Cugy. C'est un Mayor de Cugy (Man. du baron d'Estavayer, tom. vi).
1323—1349. D. Nicolas, curé (Répert. d'Haut., arch. soc.d'hist., p. 295). C'est un Mayor de Cugy (Man. du baron d'Estavayer,t. vi, répert. des D. Dominicaines). L. C. place à l'année 1335 D. Humbert, de Genève; c'est une erreur, il était curé de Cugy au moment de la visite de l'évèque Saluées, en 1453.
1349—1385. D. Jacques Boveti et Buveti, Bovet (Répert. d'Hauterive, arch. soc. d'hist., p. 295). L. C. déclare qu'il fut élu en 1349; l'obituaire dit qu'il a fondé, en 1401, année de sa mort, un anniversaire placé au 15 août.
En 1 349, Henri de Seiry fit une reconnaissance en sa faveur et une nouvelle en 1359 pour plusieurs pièces de terre, au territoire de Seiry (Notes recueillies par M. Ruedin). Un acte de 1364 lui donne le prénom Pierre; c'est évidemment une erreur du notaire, comme d'autres actes le prouvent.
1385. D. Nicod Mayor, curé, fils de Perrod Mayor, de Cugy ;
son anniversaire, que le curé devait célébrer accompagné de
10 chapelains, se célébrait le 20 mars.1405—1412—1415. D. Girard Chuart et Schuard, curé (Rép. d'Haut, et Notaires). L. C. le place en 1419; son anniversaire
avait lieu le 25 décembre.
1421—1422. D. Etienne Mardus ou Mander y, Mandeir. L. C. Mandery et Maudens, et l'obituaire Mandeir, curé. Il mourut donc avant 1455. Il a fondé un anniversaire fixé au 21 août.
1428—1430. 11 novembre. D. Claude de Moches, vicaire (Rép. d'Haut.).
1428—1442. D. Rodolphe de Arberg, curé (Not. Canali,Sinevey et n° 27, etc.). L. C. n'en fait pas mention. Il fit son testament le 9 octobre 1 444 ; il Jégue à Périssonne de Arberg, femme de Nicod Bellin, bourgeois de Fribourg, 400 livres que lui avait emprunté en 1440 Jean de Willie, alias Castro, notair. de Fribourg; son testament ne renferme pas d'autres renseignements; il était prieur de la confrérie de la Conception et il mourut probablement en 1444.1445—1450. D. Jean de Marchia, curé (Répert. d'Haut. 2).
En 1 449, Jacques, fils de Pierre Goumaz, de Fétigny, fit une reconnaissance en faveur de ce curé et de celui de Meniéres pour la dîme de 20 poses de terre. « Le dit Jacques reconnaît « dans le même acte devoir un cens annuel en argent sur ces 12 poses, au Curé, ou à l'église d'Estavayer , redevances léguées par Manetrius d'Estavayer, donzel. L'acte, rédigé par Pierre Murot, juré (notaire), du décanat d'Avenches et ensuite par Pierre Mayor, lequel étant mort, D. Girard Chuart, prêtre de Cugy et notaire juré du décanat d'Avenches à qui furent confiés les registres du notaire Mayor, le releva des dits registres ; mais il mourut avant de terminer. Enfin l'acte fut terminé par Jean Levet, prêtre de Cugy (Notes de M. Ruedin, curé. Répert. Des arch. de la Maigrauge).
1450. D. Petrus Mayor (L. C. C'est probablement erronné).
1 453—1455. D. Humbert, de Genève, curé (Arch. soc. d'hist.),curé encore après 1455, mais il ne résidait pas.
1453—1455. D. Jean Gobin, vicaire (Arch. soc. d'hist.), son anniversaire dans l'obituaire est placé au 14 mai, mais l'écriture de cet article étant d'une main plus récente, il faut admettre qu'il est mort après 1455. D. Humbert, de Genève, curé au moment de sa mort, fut son héritier.

1459. 7 octobre. 1460-1465—1468. lerI er avril. D. Pierre de Bruello, curé (Répert. d'Haut.).
1 470. 1 7 mars. D. Antoine Mangnerat (Mugnerat, Mongnant, Mongnerat), de Nuvilly , où cette famille était nombreuse, vicaire(rép. d'Haut.); il a fondé un anniversaire inscrit après 1455 au 9 mai. 1455. D. Jean Schuart, L. C.
1482. D. Pierre Boarbier, L. C.
1485. D. Pierre Berchier, L. C.
Ces trois ecclésiastiques furent peut-être vicaires des curés précédents ; les notes recueillies par M. Ruedin le confirment. Il dit : « Pierre Boarbier, ou Barbier, ou encore Babier, et D. Pierre Barchery, d'Aumont, chapelains et vicaires. En 1482, il y eut un accord entre le curé de Ménières, D. François Marmegocli (Maringo?) et le curé de Cugy, D. Barbier, par rapport à la dime de 8 poses de terre en la Petite-Chaux, au territoire de Fétigny. »
1474—1483. 10 août. D. Henri de Furno (Dufour), curé (Répert. d'Hauterive).
1491—1492. D. Nicod Renauld, de Romont, curé (Répert. d'H. et L. C). Par transaction du 17 février 1492, il promet de payer pendant sa vie, à l'abbé Jean Renauld et au couvent d'Hauterive, une ferme annuelle de 9 livres.
1496. D. Pierre Cumints. L. C.
1497. D. Glaude Forney (Forneri), obituaire.
1498. D. Pierre Burquineti, vicaire (obituaire); il fut chanoine de St-Nicolas.
La confusion qui existe dans le catalogue des curés suivants,
provient des procès entre le couvent d'Hauterive et le Chapitre de St-Nicolas.
1503—1510. D. Paul Rappolt.
1504—1510. D. Rolet Truffet.
1507—1513. D. Pierre Faussie (Hist. du canton, t. 2, p. 83), vicaire et prieur commendataire du couvent de Payerne.
1503—1518. D. Jean Donzel, de Fribourg, curé. En 1516, il est encore chapelain de St-Nicolas, à Fribourg (N° 135, not.). Le 16 septembre 1518, l'Etat lui permet de faire le pèlerinage de Rome, à condition que la chapelle de St-Nicolas fut bien desservie pendant son absence ; la cure de Cugy était desservie par un vicaire.
1519—1535. D. Jacques Donzel, curé (Arch. des PP. Cordeliers, répert.), c'est probablement le même curé que le précédent.
1519-1520—1521. D. Antoine Bondalla (Bonaduluti), de Nuvilly, vicaire (Répert. d'Hauterive, 2). Le 1er août 1519, il prend à ferme de D. Jean Donzel, curé, le bénéfice pour 3 ans et pour 160 florins annuellement.
1532. D. Nicod Pillonel. Le 8 janvier 1532, par acte signé
J. Chaney, notaire, noble François de Lutry, chanoine de Lausanne et curé de Ressudens, lui afferme cette cure (Fontaine,Compte). D. Pillonel était originaire de Seiry ; en 1 525, il signe prêtre et notaire.
1558. D. Guillaume Comte. L. C.
1568. Frère Pierre Raussignaulx, de l'ordre de St-François soubs-euré, ailleurs c'est vicaire. » (Cressinel, not.).
1575. D. Claude Desgranges. L. C.
1580. Frère Pierre Pittet, conventuel d'Hauterive, vicaire(Rathserk. 1717); il fut privé du bénéfice le 4 octobre 1580.
1583. P. Claude Pittet, religieux d'Hauterive, mort à Cugy le 2 février 1580 ou 1581.
1580. D. Louis Paschodus (Pachoud) ; il se présente au Chapitre qui, après l'avoir examiné, le trouva apte et digne, pourvu que l'abbé d'Hauterive, patron, voulut l'accepter.
1582—1583. D. Bernard Chevaley, vicaire, depuis un ou deux an ; il était de Bernex, en Çhablais, mandement d'Evian ; en 1586, il avait quitté les terres fribourgeoises.
1584. D. Jean Griffon. L. C.

1585—1607. Frère Pierre Deytard , religieux d'Hauterive.L. C. De son temps fut fondue la troisième cloche et la plus ancienne (Notes de M. Ruedin. Rentier Braillard, p. 86).
1586—1596—1604. Séparation d'Aumont et de Nuvilly.
Avant 1620, D. Jacques Bovet, curé; il a fondé un anniversaire avant 1620; mais il parait qu'il est mort peu avant cette date.
1620. D. Jean Buessard (Bussard?), vicaire de D. Jacques
Bovet.
1620—1635. D. Louis Carquilla et Carquillat, curé.* Il établit la confrérie du Rosaire en 1627.
1635—1661. D. François Gaudard, de Romont, curé; c'est lui qui a établi les premiers registres des naissances, le 22 janvier
1 633 ;la dernière inscription de sa main est du 21 juin
1661. 1662—1699. D. Pierre Broyé, de Cugy, curé. Il mourut à Cugy, le 23 avril 1699; son tombeau se trouve au chœur de l'église. Les registres de baptêmes présentent une lacune du 24 mars 1662 au ler1 er janvier 1663.
Le 3 juin 1663, le village de Montet fut érigé en paroisse.
1699—1722. D. Pierre Gaudet, curé, de Longeville en Bourgogne; élu le ler1 er septembre 1699 ; il mourut à Cugy le 13 mars 1 722, à l'âge de 58 ans ; il fut enterré au milieu du choeur. Il fut curé de Vuissens avant de venir à Cugy. En 1714, il était doyen. C'est lui qui plaça, à côté de l'autel de St-Antoine, le tableau de St-Bernard de Menthon, et autour du maître-autel, les images de St-Grat, St-Sébastien et St-Roch. M. Gaudet était un prêtre d'un grand mérite, plein de science, de vertu, de zèle ; sa mémoire est en bénédiction. Après sa mort, D. Antoine Gachoud, sous-prieur au monastère d'Hauterive, remplit les fonctions pastorales jusqu'à l'arrivée de D. Gindroz.
1722—1748. D. Jean Gendre, de Montagny-la- Ville, curé du mois de juin 1722 à 1748; il mourut à Cugy le 31 août 1748. Il fut enterré près de la croix de pierre, qu'il avait lui-même érigée. Dans les derniers mois de l'année 1735, il fit le pèlerinage de Rome avec Pierre Chuard, ancien militaire en Pologne et qui parlait plusieurs langues. Il paraît certain que le procès de béatification du B. Canisius était le principal motif de ce voyage.Une lettre de recommandation du R. P. François-Xavier Vest, recteur du collège de Fribourg, dit que M. Gindre était délégué auprès de la Congrégation des Rites, pour la béatification du B. Canisius, dans le procès d'information institué par Mgr Claude-Ant. Duding. On ne sait, cependant, s'il était délégué par l'évêché ou par les Jésuites. Pendant son voyage, M. Joye desservit la paroisse. M. Gendre a légué sa bibliothèque à la cure de Cugy, le 13 juillet 1791 ; ces livres furent remis au couvent d'Hauterive.
1734. Séparation de la commune de Seiry de la paroisse
de Cugy, réunie à celle de Montet.
1748—1755. D. Pierre Berchier, de Cugy. Elu le 12 septembre
1744 par le couvent d'Hauterive, mort à Cugy le 17avril 1755. Il reçut la seconde et dernière visite de Mgr de Boccard,
le 12 septembre 1754, qui dit dans son récés : « Omnia ordi«.
nata sunt inventa » (tout est en bon ordre).
1751. Il se fit un échange de fiefs entre LL. EE. de Fribourg et l'abbé d'Hauterive. Des pièces de terre à Frasse, Fétigny et Franex, appartenant à l'église de Cugy, furent données à LL. EE. en échange d'autres pièces que LL. EE. possédaient à Cugy.
1748. D. ? Fontana, vicaire; il fut probablement vicaire de M. Gendre.
1755—1788. D. Antoine Yochet, de Sales, curé. Elu le 20 avril 1755, mort à Estavayer-le-Lac en 1798. Il résigna son bénéfice en 1788, et fut nommé directeur des Dames Dominicaines d'Estavayer, le 10 juin 1788; il occupa ce poste jusqu'à sa mort. Il a baptisé 334 enfants ; béni 65 mariages et enterré 243personnes. Les recès de 1766 et de 1784 rendent un beau témoignage

à son zèle et à sa bonne administration.
1788—1822. D. Jean- Joseph-Nicolas Jerly (et Yerly), de Pont-la- Ville, curé. Elu le 18 juin 1788; il résigna la cure de Cugy en 1822; cette même année, il fut nommé chapelain à Cottens. Il mourut en 1825, au Riallet, près de Neyruz, où il avait des propriétés. Il a baptisé à Cugy 499 enfants; béni 109 mariages; enterré 329 personnes.
1822—1842. D. Pierre-Joseph Barbey, d'Onnens, curé; élu par les religieux d'Hauterive le 28 novembre 1822, et installé le 17 janvier 1823; mort à Cugy le 9 novembre 1842. Il fut inhumé devant la porte principale de l'église. Curé pendant 20 ans moins 16 jours; il a baptisé 412 enfants, béni 86 mariages; enterré 291 personnes. Après sa première messe, il fut envoyé comme vicaire à Echallens et ensuite nommé curé de Cerniat; pendant son administration à Cugy, on construisit le maître-autel, le clocher et la flèche.1842—1848. D. Charles-Louis-Marie-Dominique Ruedin, de Cressier (cant. de Neuchâtel), né le 15 août 1810, ordonné prêtre le 21 septembre 1839, vicaire à Estavayer-le-Lac, desservant la paroisse de Lully, et curé de Cugy depuis le mois de novembre
1842. Au commencement de l'année 1848, il fut nommé curé d'Avry (Voir vol. I, p. 353).
Il a recueilli beaucoup de notices sur ses prédécesseurs, sur la paroisse, etc.; notes très intéressantes et très utiles. Il a fait aussi plusieurs réparations à la cure.
1848—1861. D. Jérôme Ruffieux de La-Roche, conventuel de l'abbaye d'Hauterive (supprimée en 1848), curé de février 1848 à la fin de l'année 1861. Il est mort, étant curé à Grolley, le 3 janvier 1876.
1862—1870. D. Pierre-François Caille, de Sales; né le 13 février 1808, ordonné prêtre le 24 septembre 1836, vicaire au Crêt en 1836; à Assens en 1843; à Cressier-le-Landeron 1844; curé de Villarimboud de 1846 à 1862; curé-desservant à Cugy de 1862 à 1871.
1 871—1 880. D. Victor-Joseph Pellerin, d'Assens (Vaud) ;né le 13 janvier 1838; ordonné prêtre le 27 juillet 1862; vicaire à Bernex (Genève) en 1862; curé-desservant de Nuvilly et Aumont de 1863 à 1871 ; curé de Cugy en 1871. Au mois de décembre 1879, il fut nommé Vicaire-général par Mgr Cosandey ; confirmé dans cette dignité par Monseigneur Mermillod en 1883, et dans le mois de novembre de cette même année, il fut élu chanoine
de St-Nicolas.
1880. D. Pierre-Xavier-Amédée Moullet, d'Avry-dev.-Pont ; né le 31 octobre 1848; ordonné prêtre le 19 juillet 1874; préfet de l'Internat au Collège de St-Michei à Fribourg de 1874 à 1880; nommé curé de Cugy, il ne prit possession du bénéfice qu'au mois de juillet 1880. Depuis le départ de M. Pellerin, jusqu'à son arrivée , les offices divins furent célébrés par différents prêtres. Il fut élu curé de Vuadens dans le mois de mars 1884. Il est neveu de feu M. F.-A. Moullet, curé d'Onnens et petit-neveu de feu M. Moullet, vicaire-général et de feu M. Moullet, doyen de Torny-Piltet.
1883. 15 mars. D. P.-J.-Rodolphe Bochud, de Villarepos; né le 16 avril 1 836; ordonné le 22 juillet 1 883, vicaire à Neyruz, du 15 août au 11 novembre 1883.
Chapelains.
1424. D. Nicod Mayor (Vilici), jadis chapelain (rép. d'Haut.).
1453. D. Jean Gobin, chapelain de St-Antoine (Arch. soc. d'hist.).
1 453. D. Ulric Billion, chapelain de Notre-Dame (Arch. soc. d'hist., p. 295).
1482. D. Pierre Chinaulx, chapelain (rép. d'Haut.).
1482. D. Pierre Bercheri (Berchier), chapelain (Idem).
1503. Un chapelain, dont le nom n'est pas donné.
1514. 12 mai. D. Johan Besson, alias Monvillard, chapelain de Cugy, originaire de Prez.
1539. 19 juin.Dans l'acte de partage des Chuard, il est fait mention de dom Pierre Chuard, chapelain, de Cugy, fils de feu Jean Chuard.
1563—1568. D. Jehan Jolly (et Joly), de Cugy, chapelain à Cugy (Cressinel, not.), et soub-curé.

1567. D. Jehan Bourbier, prêtre de Cugy (Cressinel, not.).

Document.
Acte de rachat des fondations de la chapelle de la noble famille Reyff. « Nous soussignés, en vertu de due autorisation déclarons par les présentes avoir convenu et d'être tombés d'accord sur le rachat de la rente annuelle de soixante-deux francs et cinq rappes payée par la noble famille Reiff, pour les fondations de sa chapelle en la Vén. église de Cugy et d'en avoir réglé et fixé gré à gré le capital à la somme mille trois cents quatre vingts sept francs et quatre vingts rappes, qui ont été payés aujourd'hui comptant et cela sous les réserves et conditions suivantes :
1° La famille Reiff renonce à son droit de collature en faveurs de MM. les Rds Curés, qui seront à perpétuité bénéficiers de sa chapelle;
2° La famille continuera néanmoins d'être chargée de l'entretient de sa chapelle;
3° Monsieur te Rd Curé et ses successeurs seront obligé à perpétuité de satisfaire à toutes les fondations de sa chapelle, telles qu'elles sont spécifiées dans le catalogue général des fondations de la cure;
4° La famille Reiff est déclarée irrécherchable en cas de perte ou de diminution du prédit capital et des mille cent quatre francs et trente rappes provenant du rachat du Kastenzins de Nuvilly, déjà joint précedement au bénéfice de la cure;
5° II est dressé trois doubles de la présente convention, dont l'un est remis à sa Grandeur Monseigneur l'Evêque pour son approbation. Le second à Monsieur le Rd Curé, pour lui servir de règle, comme bénéficier des chapelles et le troisième à la famille pour sa quittance générale.

Ainsi fait et convenu à Fribourg, le 12 décembre 1843.
Buman allié Reiff au nom de son épouse
Louise Nannette Traxler née Reiff.pour le général Vonderweid, X. Landerset.Ch.-L. Ruedin, curé de Cugy.

Approbation de l'Evèché
le 13 décembre 1843.
Pierre-Tobie, év. de L, etc. »

Adapté et mis en page
R. Ansermet

Vesin le 4 janvier 2014